

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 09

Votants : 09

Date de la convocation

06.02.2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Roland GEIS, Maire.

Etaient présents : M. Roland GEIS, M. Jean-Louis RISSE, M. Loïc KLOPP, Mme Francine FRANCOIS, M Claude CORSAINT, Mme Christelle PILLEUX, Mme Elisabeth CHABEAUX, M. Jérôme LESCURE, Mme Gaëlle BRACH

Etaient excusées : Mme Monique GUDIN, Mme Aurélia GELIOT

Etait absent : M. Matt TAMBI

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Approbation du Protocole « Participation Citoyenne »

La démarche de « voisins vigilants » également appelé « participation citoyenne » dans certaines communes consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité, il est proposé en partenariat avec la Brigade territoriale de gendarmerie de CHATEAU-SALINS de mettre en place sur la commune le dispositif "Participation Citoyenne".

S'appuyant sur un protocole adapté aux contingences locales ce dispositif poursuit deux objectifs :

- 1) Développer l'engagement des habitants d'un quartier pour créer des réflexes élémentaires de prévention et de signalement permettant des interventions mieux ciblées des forces de l'ordre,
- 2) Favoriser des solidarités de voisinage et renforcer le lien social.

Sans remettre en cause ni l'action des forces de l'ordre, ni les pouvoirs de police administrative que le Maire détient en application l'article L.2211-1 du code général des collectivités territoriales, il s'agit de s'appuyer sur un réseau de solidarités de proximité constitué d'une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants d'un même quartier, d'un même lotissement et d'une même zone pavillonnaire. Véritable outil de la prévention de proximité, ce dispositif s'appuie sur les citoyens manifestant leur esprit de responsabilité en étant attentif aux faits inhabituels et à leur propre sécurité.

Ainsi, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, ils alertent les forces de l'ordre de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Il est précisé que l'organisation de patrouilles, de contrôles de secteur ou d'intervention est formellement exclue et interdite.

Le dispositif « participation citoyenne » s'inscrit à la fois dans une large gamme d'outils de prévention de la délinquance telles que la vidéo protection, l'opération tranquillité vacances ou plan seniors et devrait contribuer à renforcer les solidarités de voisinage.

Considérant que ce dispositif a déjà fait ses preuves et a permis d'améliorer la qualité de vie, la quiétude, de renforcer la cohésion des habitants d'un même quartier et de permettre un véritable échange entre les services de la gendarmerie nationale et les référents, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de signer le Protocole «Participation Citoyenne».

2. Les restaurants du cœur – Demande de subvention 2019

Comme chaque année, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest en date du 18 novembre 2018, sollicitant l'octroi d'une subvention sur le budget 2019.

2016-2017 – 17 bénéficiaires (1662 repas) soit 5484.60 €
2015-2016 – 13 bénéficiaires (1134 repas) soit 3742.20 €
2014-2015 – 7 bénéficiaires (630 repas) soit 2256.00 €
2013-2014 – 13 bénéficiaires (1362 repas) soit 4277 €
2012-2013 – 21 bénéficiaires (1859 repas) soit 5801.00 €
2011-2012 – 27 bénéficiaires (2430 repas) soit 7776.00 €
2010-2011 – 32 bénéficiaires (2496 repas) soit 7762.56 €
2009-2010 – 27 bénéficiaires soit 7757.00 €
2008-2009 – 12 bénéficiaires (1263 repas) soit un coût de 1554.00 €

Au cours de l'hiver 2017-2018, 9 bénéficiaires ont été pris en charge pour une attribution de 1008 repas d'un coût total de 3427.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 06 voix POUR et 03 ABSTENTION, de l'octroi d'une subvention de : 800.00 € (huit cents euros) à l'Association Départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest, au titre du Budget Général 2019.

3. Demandes de subvention pour occupation de la Salle multifonctions

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue pour la location de la Salle multifonctions :

- Association des Parents d'élèves du Collège – Bourse aux jouets – 10.11.2018 – 175.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le montant de la subvention accordée à 175.00 (cent soixante quinze euros) et en autorise le mandatement à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

4. AMITER – Travaux de voirie 2019 - Reprise du parking pompiers et création de trottoirs Rue Maurice Vautrin

Monsieur Jean-Louis RISSE rappelle la subvention intitulée « AMITER » - Aide Mosellane à l'Investissement des TERritoires pour la période 2015-2020 : les communes peuvent déposer 3 dossiers durant cette période.

Le premier dossier consiste en la reprise des enrobés du parking et création d'un trottoir Rue Maurice Vautrin : accès pompiers.

Le montant H.T. de l'opération est : 16 499.05 € H.T. (soit 19 798.86 € TTC)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant subventionnable	Taux	Subvention sollicitée
AMITER – Aide Mosellane à l'investissement des Territoires	16 499.05	40 %	6 599.62
Fonds propres et emprunts	16 499.05	60 %	9 899.43
TOTAL H.T.	16 499.05	100 %	16 499.05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient l'opération présentée
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de l'Aide Mosellane à l'investissement des Territoires – AMITER – Programme 2019.

5. AMITER – Travaux de voirie 2019 – Reprise du chemin communal et création d'un cheminement piéton Rue des Vergers

Le second dossier consiste en la reprise du chemin communal et création d'un cheminement piétonnier Rue des Vergers.

Le montant H.T. de l'opération est : 39 574.25 € H.T. (soit 47 489.10 € TTC)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant subventionnable	Taux	Subvention sollicitée
AMITER – Aide Mosellane à l’investissement des Territoires	39 574.25	40 %	15 829.70
Fonds propres et emprunts	39 574.25	60 %	23 744.55
TOTAL H.T.	39 574.25	100 %	39 574.25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Retient l’opération présentée
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite l’octroi d’une subvention au titre de l’Aide Mosellane à l’investissement des Territoires – AMITER – Programme 2019.

6. 1 Place de la République – Fixation du loyer du rez de chaussée

Monsieur le Maire rappelle les loyers des appartements du 1 Place de la République

- 1^{er} étage – 80 m² : 460.00 € (BAUR)
- 2^{ème} étage – 75 m² : 381.76 € (HERGEL)

La surface du rez de chaussée est de 70 m².

La proposition de loyer est de : 400.00 €/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe, à l’unanimité, le loyer mensuel de l’appartement du rez de chaussée du 1 Place de la République à 400.00 € (quatre cents euros).

7. GROUPAMA – Encaissement de chèque – Sinistre poteau éclairage Terrain de Football

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l’avis de remboursement du 04 février 2019 d’un montant de 1992.60 €, correspondant au sinistre du 09 novembre 2018 : Poteau d’éclairage au terrain de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, le remboursement de GROUPAMA : la recette sera inscrite au compte 7788 – Produits exceptionnels divers.

8. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non-complet

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de remarques sur le renouvellement du contrat à durée déterminée de Madame Laetitia CHRISMENT, recrutée comme Adjoint Administratif.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non-complet (*soit 21/35^{ème}*) pour assurer l'accueil et la gestion journalière de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	8.5	Politique de la ville	Approbation du Protocole « Participation Citoyenne »	2019/001
2	7.1	Finances publiques	Les restaurants du cœur – demande de subvention 2019	2019/001
3	7.1	Finances publiques	Demandes de subvention pour occupation de la Salle multifonctions	2019/001
4	7.1	Finances publiques	AMITER – Travaux de voirie 2019 - Reprise du parking pompiers et	2019/002

			création de trottoirs Rue Maurice Vautrin	
5	7.1	Finances publiques	AMITER – Travaux de voirie 2019 – Reprise du chemin communal et création d'un cheminement piéton Rue des Vergers	2019/002
6	3.3	Locations	1 Place de la République – Fixation du loyer du rez de chaussée	2019/002
7	7.1	Finances publiques	GROUPAMA – Encaissement de chèque – Sinistre poteau éclairage Terrain de Football	2019/002
8	4.2	Personnel contractuel	Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe à temps non-complet	2019/003